CAISSE DES ÉCOLES 5e MAIRIE

250 Saint Jacques

Déjeuner - Semaine du 16-12-2019 au 20-12-2019	Goûter 100%
Lun.	
Velouté de potiron	
Quiche aux 4 fromages	
Haricots verts à l'échalote	
Yaourt brassé à la poire	
Orange	
Mar.	
Betteraves aux noisettes	
Sauté de boeuf à la dijonnaise	
Coquillettes au beurre	
Saint Ursin	
Ananas	
Mer.	Croissant Lait
Salade verte vinaigrette	
Filet de poisson meunière citron	
Semoule à la tomate	
Camembert AOP	
Pamplemousse	
Jeu.	
Carottes** & céleris aux pommes** au citron	
Poulet cocotte	
Pommes noisette	
Emmental	
Buchette glacée / clémentine	
Ven.	
Endives à la ciboulette	
Filet de colin à la dieppoise	
Riz* aux petits légumes	
Gouda	
Compote pommes-bananes sans sucre ajouté	

Cuisiné sur place à base de produits bruts et frais

Cuisiné sur place à partir de produits bruts en conserve

Plat non cuisiné sur place (usine, cuisine centrale, liaison froide, ...)

Cuisiné sur place à partir de produits nature surgelés

Cuisiné sur place à base de produits déshydratés

Produit artisanal dont la recette émane de la Caisse des Ecoles du 5ème

Terroirs Hauts-de-France Fermier

Label Rouge

100% végétarien

Pêche Française

Agriculture Biologique

* au moins 1 ingrédient Bio

aide UE à destination des écoles

Les déjeuners sont cuisinés sur place, avec des produits de proximité et de grande qualité, et servis en liaison chaude.
Le pain accompagnant les repas est BIO. Tous nos produits sont garantis sans OGM ni huile de palme.
Toutes les viandes proviennent d'animaux nés, élevés et abattus en France

Ces menus sont susceptibles d'être modifiés en fonction des aléas de livraison ou de tout autre imprévu.

Conformément au règlement CE n°1169/2011 (Règlement INCO), nos menus sont susceptibles de contenir les 14 allergènes suivants : Céréales contenant du gluten[1], Crustacés[2], Oeufs[3], Poissons[4], Arachides[5], Soja[6], Lait[7], Fruits à coques[8], Céleri[9], Moutardeço[10], Graines de sésame[11], Anhydride sulfureux et sulfites en concentration de plus de 10mg/l[12], Lupin[13], Mollusques[14]